

Plan d'accompagnement pour la filière Automobile

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance alloue **une prise en charge exceptionnelle** pour donner aux acteurs de la filière automobile un accès à l'ensemble du catalogue de modules de conseil Bpifrance.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à ce dispositif :

- les PME clientes ou non clientes de Bpifrance, répondant à la définition européenne, à partir de 10 M€ de chiffres d'affaires au 31/12/2019, employant au minimum 10 salariés,
- les ETI clientes ou non clientes de Bpifrance.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Plus d'une quinzaine de modules de conseil pour diagnostiquer la situation de l'entreprise et dresser le plan d'actions sont éligibles à ce dispositif national de prise en charge.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont inéligibles, les entreprises en difficulté.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'une prise en charge partielle à hauteur de 50% à 60% des coûts de chaque mission de conseil.

Pour quelle durée ?

Dans la limite des financements disponibles.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut prendre contact avec Bpifrance.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr